



PREFET DU HAUT-RHIN

Préfecture
Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau des enquêtes publiques et installations classées

AVIS DE REPRISE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE du jeudi 18 juin 2020 au mardi 7 juillet 2020 12h00

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL à KATZENTHAL

Par arrêté préfectoral du 25 mai 2020, l'enquête publique unique, portant sur une demande de permis de construire déposée par la société Val'ENR Kaysersberg SAS pour le projet en objet, et sur la demande de mise en conformité des documents d'urbanisme de Katzenthal déposée par la communauté de communes Vallée de Kaysersberg (CCVK), est reprise, suite à sa suspension, en application de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 modifiée.

L'enquête publique qui s'est précédemment tenue sur une période de 10 jours du 2 mars 2020 au 11 mars 2020, reprend pour une durée de 20 jours du 18 juin 2020 au 7 juillet 2020 12H00.

Le préfet du Haut-Rhin est l'autorité compétente pour accorder le permis de construire, ou décider d'un refus. Le conseil communautaire de la CCVK adoptera ou non la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Katzenthal.

Est désigné commissaire enquêteur : monsieur Jean-Claude NIEDERGANG, ingénieur principal retraité.

Pendant la durée de l'enquête publique, l'ensemble du dossier comprenant notamment l'étude d'impact, la demande de permis de construire et l'avis de l'autorité environnementale et l'avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, est consultable :

- à la mairie de Katzenthal (siège de l'enquête) aux jours et heures d'ouverture habituels au public ;
- sur le site internet de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse suivante :
<http://www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques/Dossiers-Enquetes-publiques>
- sur un poste informatique disponible à la préfecture du Haut-Rhin, 7 rue Bruat à Colmar du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.89.29.22.17) ou par mail (pref-bepic@haut-rhin.gouv.fr).

Le public peut formuler ses observations concernant le projet, pendant toute la durée de l'enquête :

- par correspondance à l'adresse suivante : Mairie de Katzenthal, à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur, Place des écoles, 68230 Katzenthal ;
- sur le registre d'enquête disponible à la mairie de Katzenthal, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;
- par mail à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@haut-rhin.gouv.fr en précisant dans le mail « Katzenthal - projet photovoltaïque ».
- directement auprès du commissaire enquêteur, oralement et/ou par écrit, lors de ses permanences qui se tiendront à la mairie de Katzenthal aux dates et heures suivantes :
 - Jeudi 18 juin 2020 de 10h à 12h
 - Jeudi 7 juillet 2020 de 10h à 12h

A l'issue de l'enquête publique le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public pendant un an, à la mairie de Katzenthal, à la préfecture du Haut-Rhin à Colmar (bureau des enquêtes publiques et installations classées) et sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante :

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques/Rapport-et-conclusions-du-commissaire-enqueteur>

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est monsieur GERIG : tél. : 03 89 78 21 55 ou y.gerig@cc-kaysersberg.fr